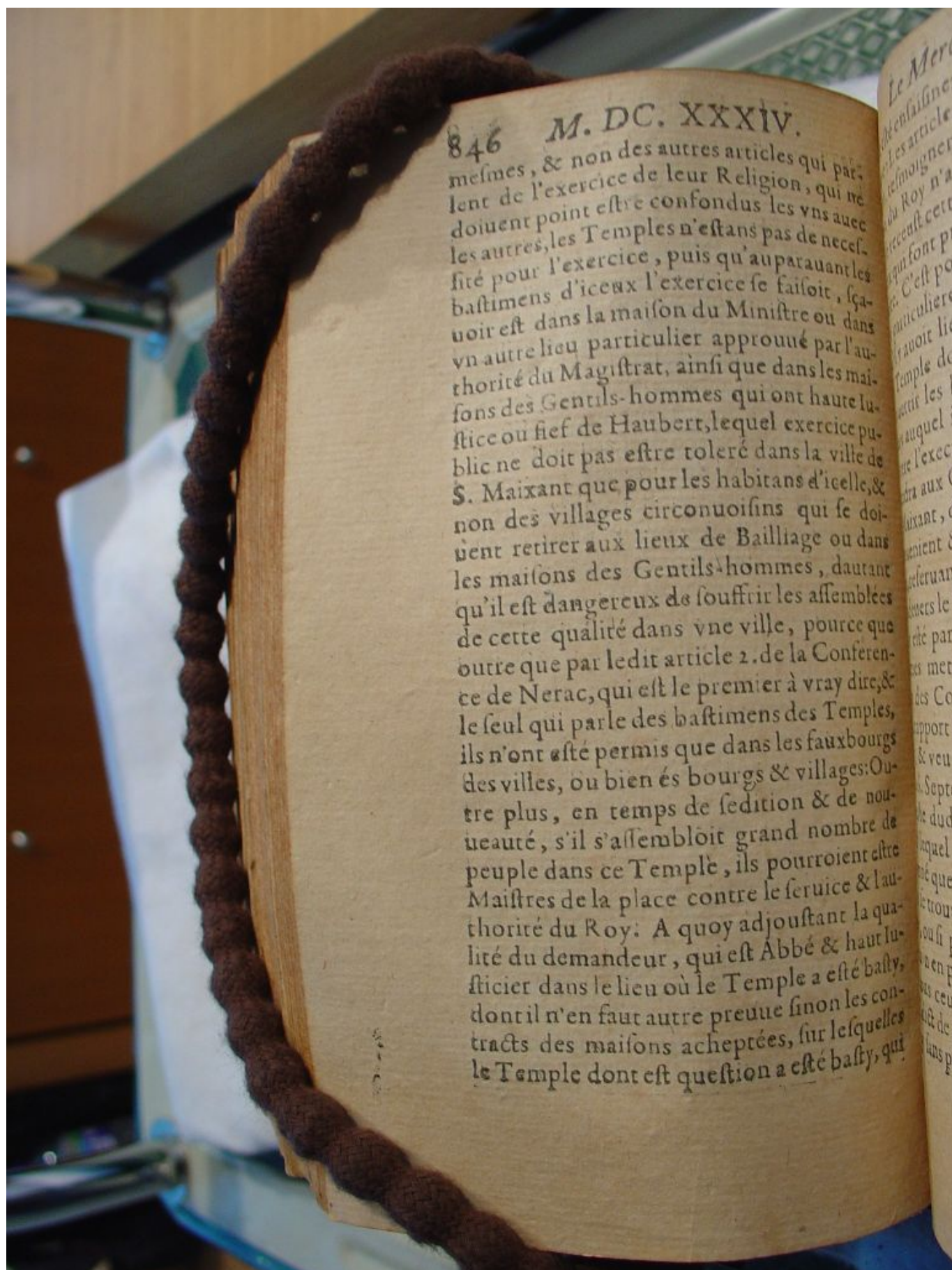
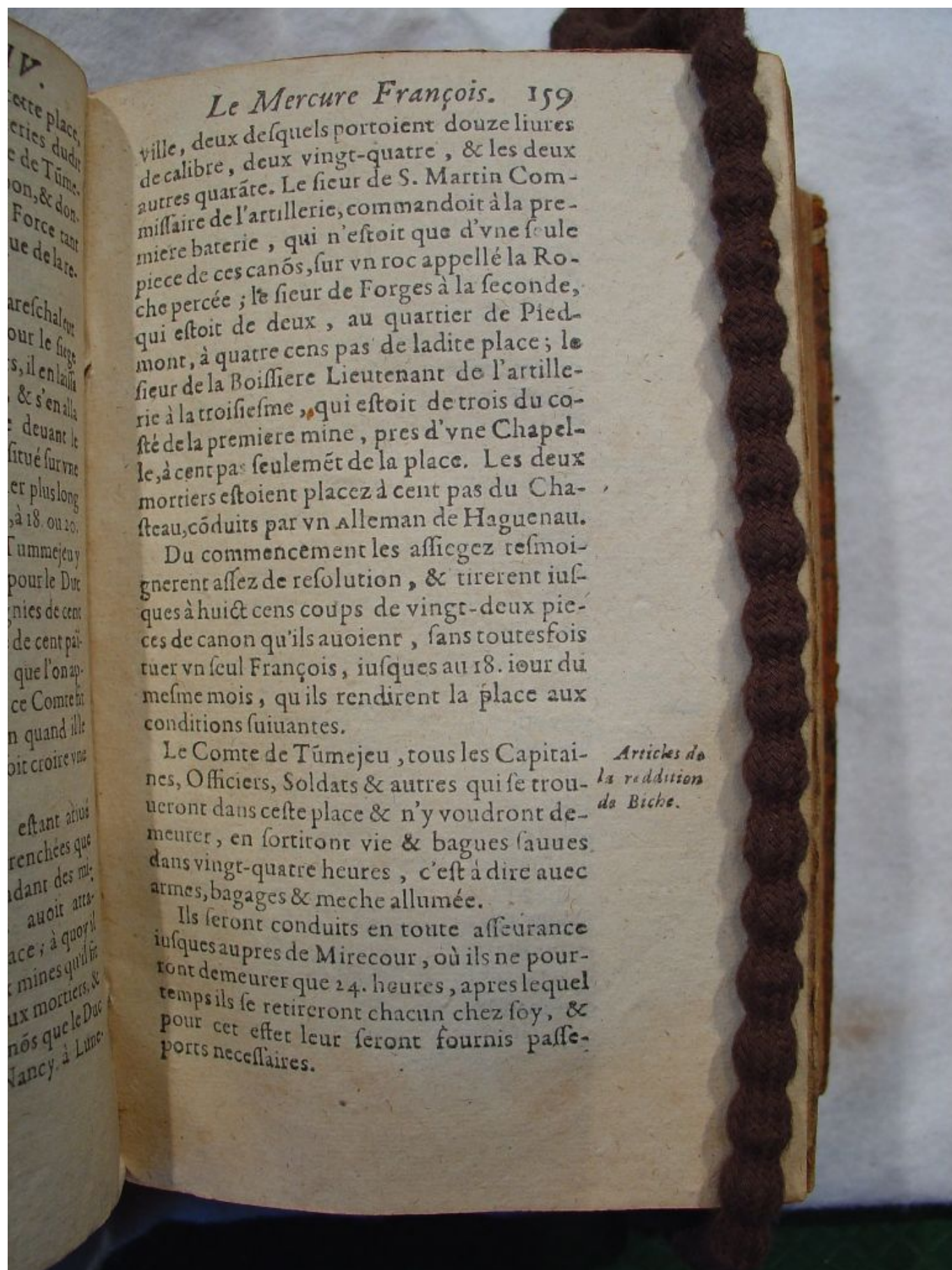


1634_846.jpg



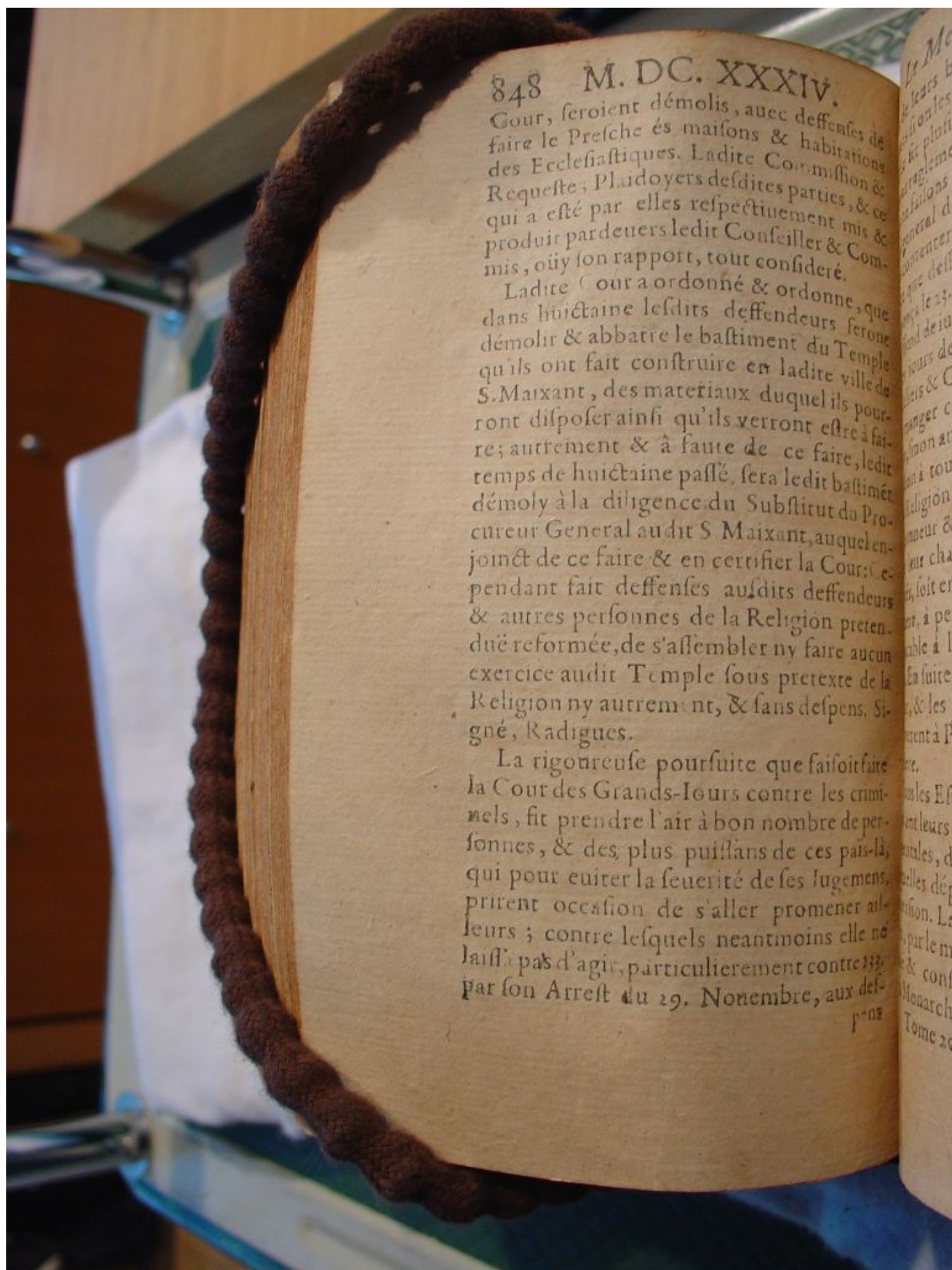
1634_159.jpg



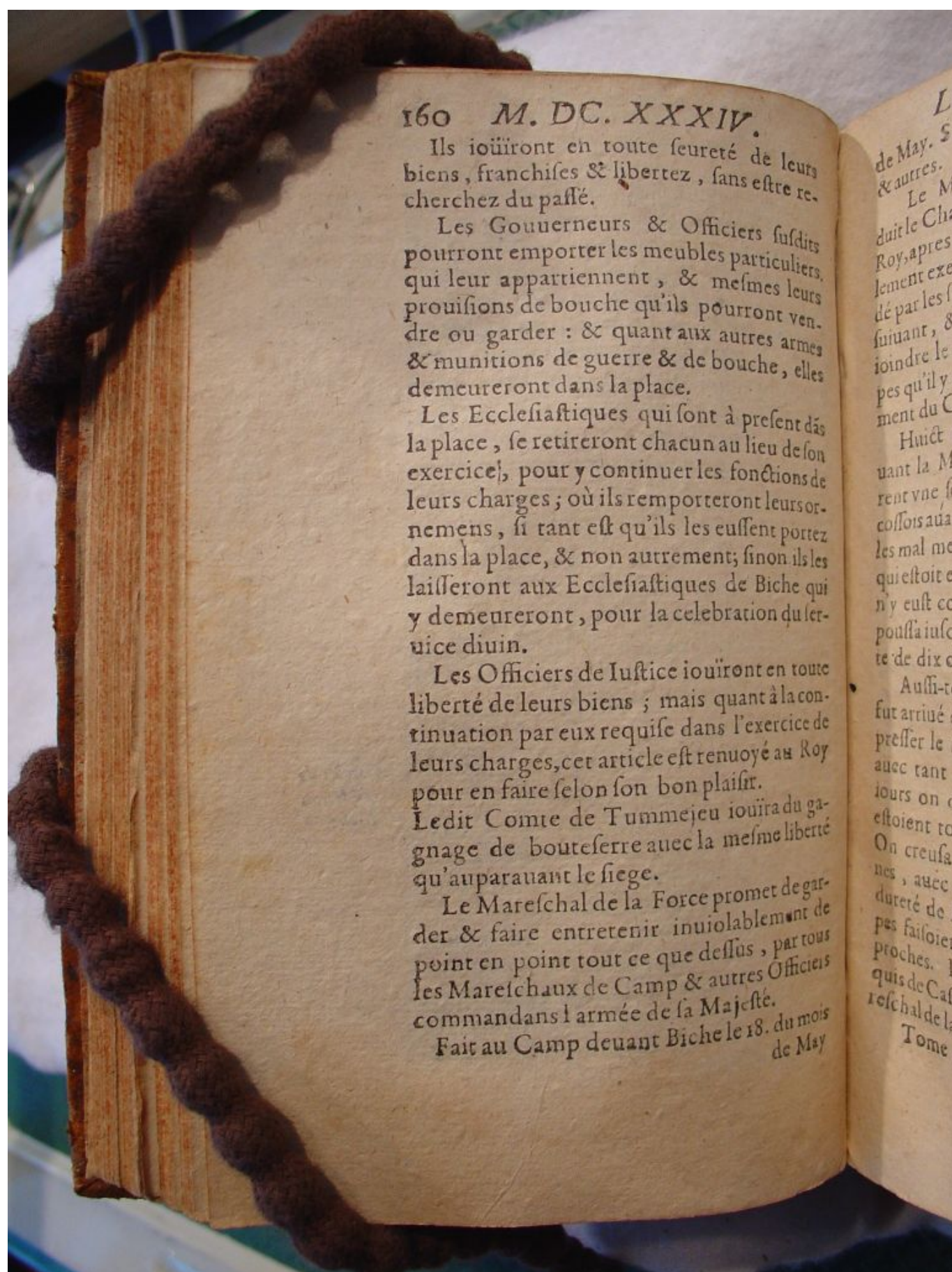
1634_847.jpg



1634_848.jpg



1634_160.jpg



160 M. DC. XXXIV.

Ils iouïront en toute seureté de leurs biens, franchises & libertez, sans estre recherchez du passé.

Les Gouverneurs & Officiers susdits pourront emporter les meubles particuliers qui leur appartiennent, & mesmes leurs provisions de bouche qu'ils pourront vendre ou garder : & quant aux autres armes & munitions de guerre & de bouche, elles demeureront dans la place.

Les Ecclesiastiques qui sont à present dās la place, se retireront chacun au lieu de son exercice, pour y continuer les fonctions de leurs charges ; où ils remporteront leurs ornemens, si tant est qu'ils les eussent portez dans la place, & non autrement ; sinon ils les laisseront aux Ecclesiastiques de Biche qui y demeureront, pour la celebration du service diuin.

Les Officiers de Iustice iouïront en toute liberté de leurs biens ; mais quant à la continuation par eux requise dans l'exercice de leurs charges, cet article est renuoyé au Roy pour en faire selon son bon plaisir.

Ledit Comte de Tummejeu iouïra du gagnage de bouteferre avec la mesme liberté qu'auparauant le siege.

Le Marechal de la Force promet de garder & faire entretenir inuiolablement de point en point tout ce que dessus, par tous les Marechaux de Camp & autres Officiers commandans l'armée de sa Majesté.

Fait au Camp deuant Biche le 18. du mois de May

Le
de May. Si
& autres.

Le M
duit le Cha
Roy, apres
lement ex
de par les
suivant, &
ioindre le
pes qu'il y a
ment du C

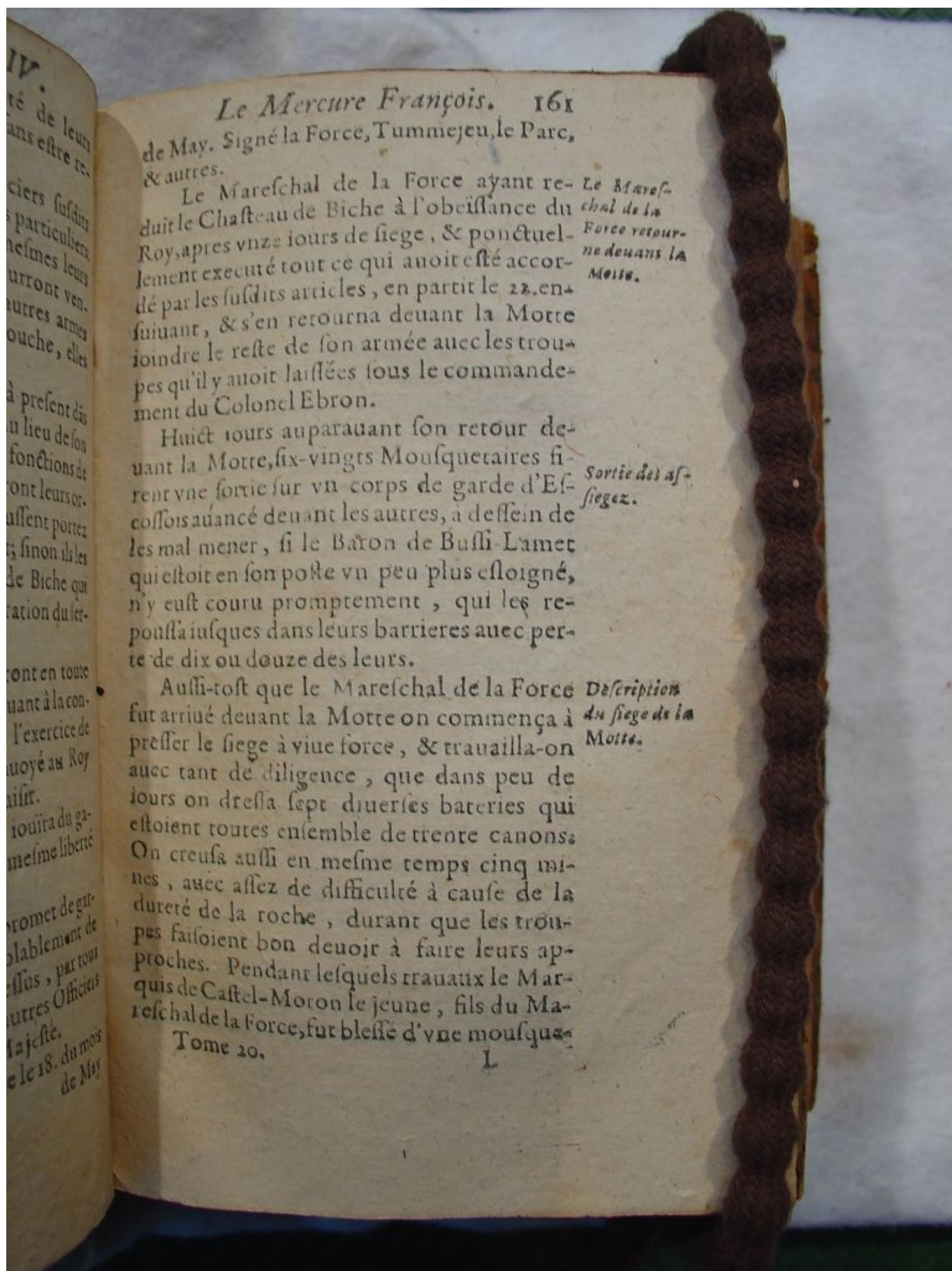
Huict
uant la M
rent vne fo
collois auat
les mal me
qui estoit e
n y eust co
poussa iusq
te de dix o

Aussi-to
fut arriué d
presser le
avec tant
iours on d
estoient to
On creusa
nes, avec
dureté de l
pes faisoien
proches. P
quis de Cast
reschal de la
Tome :

1634_849.jpg



1634_161.jpg



1634_162.jpg



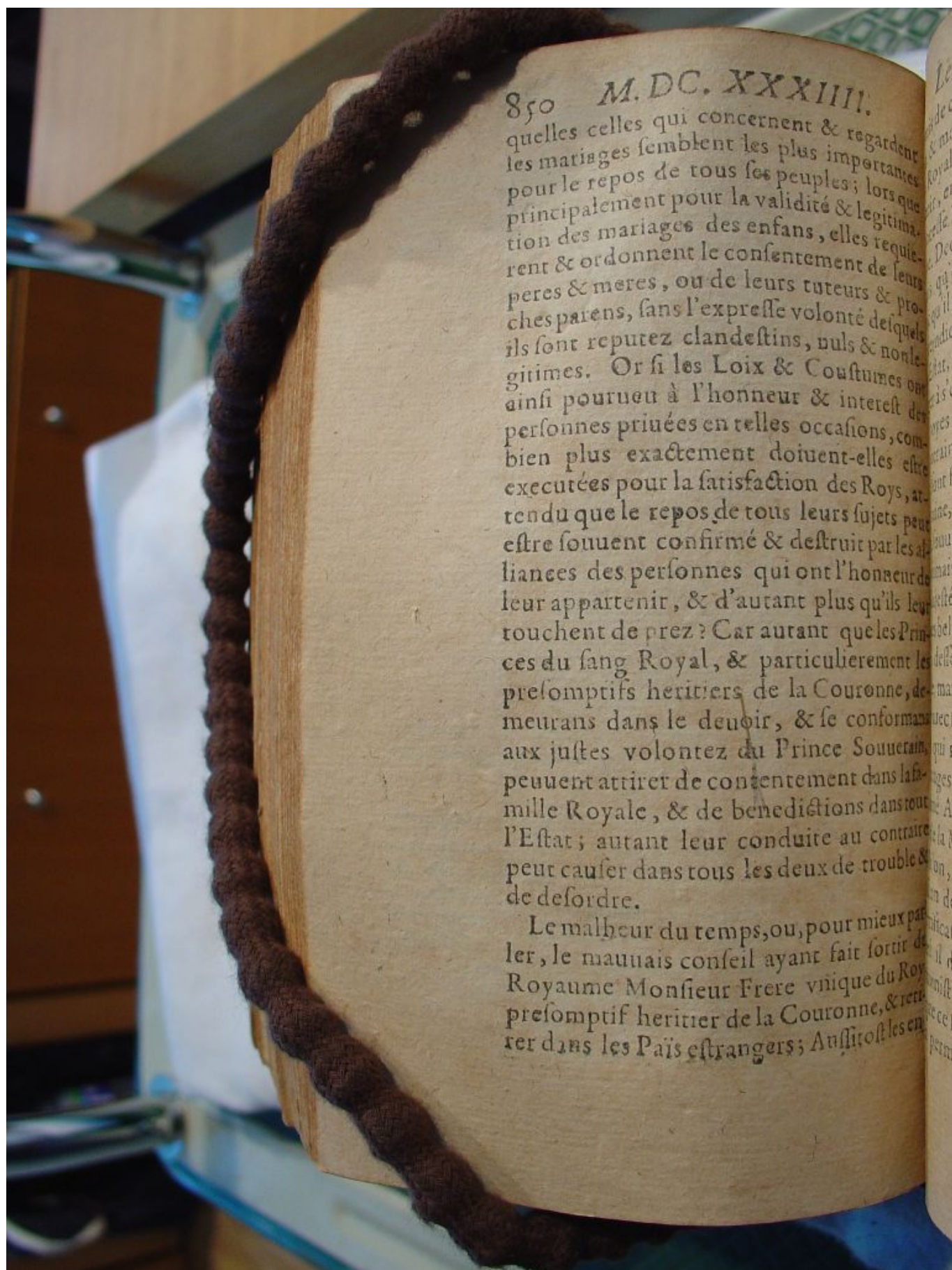
162 M. DC. XXXIV.

rade à la cuisse ; le Baron de Grais Capitaine
au Regiment du Colonel Ebron , & le sieur
de Nauailles Maistre de Camp d'un Regi-
ment d'Infanterie , tuez ; Le sieur de Belle-
fons Lieutenant Colonel du Regiment de
Normandie y fut aussi blessé , tous en di-
vers temps.

La ligne de circonuallation estoit genera-
le par tout , distante de quatre cens pas de
la ville , & contenant près de quatre mil
pas. Il y auoit quatre attaques ; l'une
vers la porte de la ville , qui seule estoit
ouuerte , tenant fermée celle qui est à l'o-
posite ; La seconde du costé du Ponant
près de la mesme porte , toutes deux com-
mandées par le Vicomte d'Arpajon : Pour
lesquelles deux attaques il y auoit trois bat-
teries , la premiere de sept pieces de ca-
non ; la seconde de cinq , & la troisieme
de quatre. La troisieme attaque estoit du
costé du midy vers le bout de la ville , com-
mandée par le Marquis de la Force : elle
auoit deux batteries ; l'une de quatre pie-
ces de canon , l'autre de trois. La qua-
triesme attaque estoit du costé du Nord ,
entre le iardin de son Altesse & la ville ,
commandée par le Colonel Ebron : cel-
le-cy auoit encor deux batteries ; l'une de
quatre , & l'autre de trois pieces de ca-
non.

Il y auoit cinq mines. La premiere
estoit au poste du Vicomte d'Arpajon , la-
quelle on fut contraint de conduire tren-

1634_850.jpg



1634_163.jpg

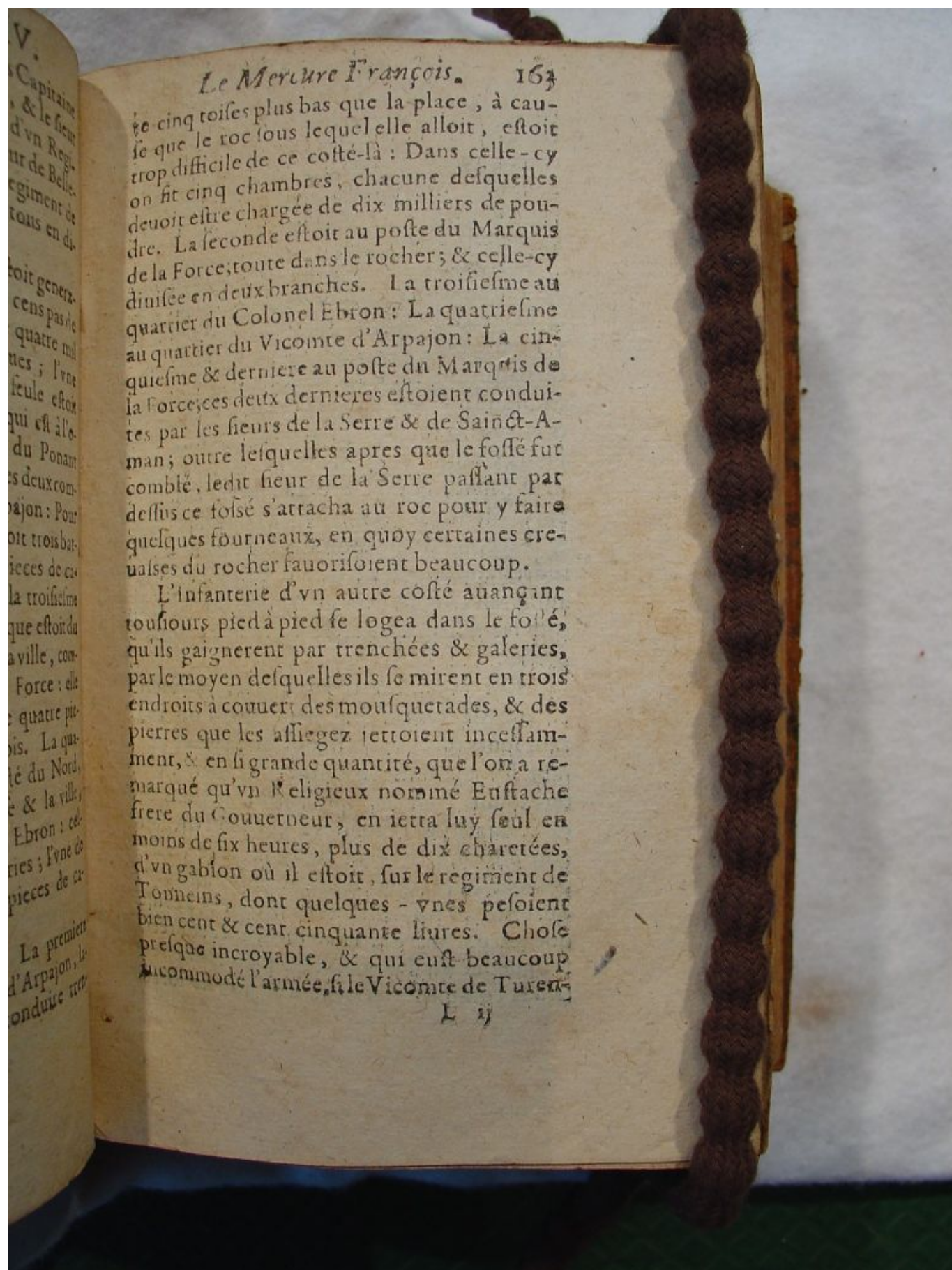


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan